

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	18 (1930)
<b>Heft:</b>	327
<b>Artikel:</b>	La quinzaine féministe : l'idée marche... dans les Balkans. - La statue de Mrs. Pankhurst. - Les prud'femmes à Genève. - Le Code pénal et l'assurance-vieillesse aux Chambres fédérales
<b>Autor:</b>	E.Gd. / A.L.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-259922">https://doi.org/10.5169/seals-259922</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le samedi

**ABONNEMENTS**

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... .	8.—
Le Numéro.... .	0.25

**DIRECTION ET RÉDACTION**

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny  
Mme Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest  
Compte de Chèques I. 943

**ADMINISTRATION****ANNONCES**

12 insert.	24 insert.
La case, Fr. 45.—	80.—
2 cases, " 80.—	120.—
La case 1 insertion: 5 Fr.	

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** La Quinzaine féministe : E. Gd. — Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche ? : A. LEUCH-REINECK. — De ci, de là... — Féminisme international : I. A La Haye : La Conférence sur la nationalité de la femme mariée : E. Gd. — Notre Bibliothèque : *Terre de Miracles*. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Carnet de la Quinzaine. — Feuilleton : Variété : Une école pour «dames de condition» en 1673 : A. HALVERSON-SEYMOUR. — Illustrations : Lady Bailey, pilote-aviatrice ; Mme Bakkert-Nort, Mme Italie van-Embden, députées au Parlement hollandais.

**AVIS IMPORTANT.** — Nous nous excusons très vivement auprès de tous nos lecteurs du retard apporté à la parution de ce numéro, retard dû, tous le savent, aux réunions féministes de La Haye et de Paris, dont vient seulement de rentrer notre Rédactrice en chef. On trouvera déjà dans les pages qui suivent un compte-rendu des premières de ces assises féministes, que suivra à bref délai un autre article dans notre prochain numéro, et avec le mois d'avril notre parution reprendra sa régularité accoutumée.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

## La Quinzaine féministe

L'Idée marche... dans les Balkans. — La statue de Mrs. Pankhurst. — Les prud'femmes à Genève. — Le Code pénal et l'assurance-vieillesse aux Chambres fédérales.

Riche en événements, soit féministes, soit d'intérêt féminin, cette dernière quinzaine — si riche même qu'il ne nous est guère possible de les commenter tous comme ils devraient l'être, et qu'il faut nous borner à les passer brièvement en revue, quitte, il est vrai, à revenir prochainement avec plus de détails sur les uns ou les autres d'entre eux.

A tout seigneur, tout honneur. Soit, dans un journal suffragiste, la première place aux nouvelles du suffrage. Et celles-ci sont un peu essoufflantes pour celles qui, comme nous, les ont reçues coup sur coup sans ménagement: qu'on en juge.

*Première nouvelle:* les femmes roumaines viennent de participer pour la première fois en grand nombre et avec grand enthousiasme aux élections municipales du début de ce mois. (Nous publierons prochainement des détails sur la campagne menée par elles.) Trois d'entre elles, et parmi elles Mme de Reuss-Jancoulesco, l'une des pionnières de notre mouvement en Roumanie, sont élues conseillères municipales à Bucarest (aujourd'hui, elles n'étaient que co-optées, ce qui est essentiellement différent), une autre dans une petite ville, et une autre enfin a été élue maire. Dans un village, il est vrai, mais de quoi se plaindre, puisque Jules César lui-même eût préféré cette première place-là à la seconde à Rome ?...

*Deuxième nouvelle:* simultanément une dépêche au *Temps*, et une autre à la princesse Cantacuzène, qui assistait à Paris aux Etats-Généraux du Féminisme français en même temps

que nous, apportent cette information significative, que nous transcrivons textuellement: « Vu le résultat des luttes municipales et l'attitude qu'y ont eue les femmes, le Président du Conseil estime, d'accord avec la Régence, que l'entrée des femmes dans la vie publique rendrait à la politique roumaine la stabilité nécessaire, et se déclare en conséquence prêt à introduire le suffrage féminin parlementaire en Roumanie...»

*Troisième nouvelle:* un télégramme à Mme Avril de Ste-Croix, présidente de ces mêmes Etats-Généraux, annonce que les femmes turques ont obtenu le droit de vote!... Non vraiment, c'en est trop et nous allons sécher de jalousie! Informations prises, cependant, il ne s'agit pas de la première discussion parlementaire d'Angora du projet de loi qui lui est soumis, reconnaissant aux femmes l'électorat et l'éligibilité politiques. Mais pourquoi ce Parlement, pourquoi ce gouvernement



Cliché The Vote.

Lady BAILEY  
Aviatrice championne du monde, surtout connue par son raid sur l'Afrique, d'Egypte au Cap.

ment, qui ont déjà réalisé des réformes autrement profondes dans les mœurs orientales, se refuseraient-ils à adopter ce projet ? Ce n'est qu'une affaire de quelques jours sans doute, de quelques semaines au plus. Et alors...

Et alors, voilà notre carte de l'Europe suffragiste devenue parfaitement inexacte, en ce qui concerne les Balkans. Voilà la Grèce, voilà la Roumanie, voilà la Turquie, qui vont passer du noir de la minorité politique au jaune éclatant ou atténué de hachures du suffrage féminin complet ou partiel. Et voilà surtout la tache d'encre que la France, que la Suisse, font sur cette carte, rendue par contraste plus sombre, plus endeuillée plus lamentable encore...

Images de comparaison mises à part, ne trouvez-vous pas, féministes suisses, que la situation devient singulière pour nous ? Nous avons laissé passer devant nous les Scandinaves et les Anglo-Saxonnes : c'étaient, nous a-t-on objecté pour ne pas suivre leur exemple, des femmes du Nord et des protestantes. Nous avons laissé passer devant nous les femmes germaniques et les femmes slaves : c'étaient, nous a-t-on dit alors, des femmes du Centre et de l'Est de l'Europe, des luthériennes et des orthodoxes. Nous avons laissé les Espagnoles recevoir sous la dictature des droits que l'on persiste dans notre soi-disant démocratie à nous refuser ; mais c'étaient, nous a-t-on dit encore, des Latines et des catholiques. Et maintenant, voilà les Roumaines, dont le pays, il y a cinquante ans, vivait en complet système de servage, voilà les Turques qui furent, des siècles durant, le symbole de la prisonnière du harem, qui à leur tour, et avec une préparation sociale et civique infiniment moins longue, et forcément beaucoup moins complète que la nôtre, sont jugées dignes d'être associées aux responsabilités de la vie nationale. Pendant ce temps, chez nous, on ne nous estime pas même capables d'élire un conseiller municipal, pas même capables de donner notre avis sur le ménage intérieur de notre commune, pas même capables de mettre un bulletin dans l'urne en faveur de cette révision du régime des alcools, au succès de laquelle nombre d'entre nous ont travaillé plus que bien des Comités d'hommes, et dont nous attendons la votation avec un intérêt et une angoisse qu'ignorent bien des électeurs. Pendant ce temps, notre presse ressasse ~~mais~~ de vieux clichés que des journaux boulevardiers de troisième ~~ordre~~ n'ont d'employer encore ; notre jeunesse masculine universitaire discute avec autant de sérieux que jadis le concile de Mâcon sur la valeur de notre capacité politique ; nos paysans et nos montagnards nous regardent de loin, avec méfiance, comme un animal nouveau et inquiétant ; et nos hommes d'Etat sourient du haut de leur supériorité masculine de nos travaux, de nos campagnes, de nos efforts, qu'ils ne peuvent se résoudre à prendre au sérieux. Et l'on ne voit pas, l'on ne se doute pas, dans tout ce peuple suisse, qui, pourtant se gargarise continuellement de la vertu de sa démocratie, quelle force, quel renouveau, quelle collaboration nous pourrions apporter, nous les femmes, à cette démocratie, qui, sans nous, n'est que leurre et mensonge ; et l'on ne comprend pas qu'un pays qui ignore volontairement et dédaigne l'aide que pourraient lui apporter efficacement ses réserves se condamne lui-même à l'impuissance, peut-être à la décadence.

Fières d'être Suisses, nous ?... Hélas.

\* \* \*

Peut-être cependant pourrions-nous considérer avec un peu plus de philosophie la situation absurde où nous place notre pays si nous méditions sur la portée d'une cérémonie significative qui eut lieu, il y a trois semaines, à Londres : l'inauguration de la statue de Mrs. Pankhurst. Solennellement, en effet, au milieu des amis et des disciples du chef des suffragettes militantes, en présence aussi de beaucoup de ceux qui avaient poursuivi son activité de leurs critiques et de leurs blâmes, M. Baldwin, le leader du parti conservateur anglais, a dévoilé la statue de bronze, érigée dans l'étroit jardin qui s'abrite sous les murs du Parlement. Une statue à Mrs. Pankhurst à Westminster : quelle folie irréalisable n'eût pas semblé, il y a quinze ans encore, cette idée, dont la réalisation vient de s'effectuer si simplement et naturellement. *Tempora mutantur...*

La place nous manque pour épiloguer sur la portée de l'action de Mrs. Pankhurst, et d'ailleurs ayant dit ici-même, au moment de sa mort, tout ce que nous pensions du mouvement qu'elle initia<sup>1</sup>, nous ne pourrions que nous répéter. Bornons-nous donc cette fois-ci à enregistrer la consolante leçon de la vie que les folies d'aujourd'hui deviennent parfois les vérités de demain : si cette expérience devait être vraie toujours et partout, notre pauvre suffrage féminin suisse, aujourd'hui honni, ridiculisé, bafoué, combattu, serait alors dans vingt ans, dans cinquante peut-être, non seulement triomphateur, mais ce qui est une preuve bien plus certaine de succès durable, si bien entré dans les mœurs et les habitudes, que nos petits-neveux se demanderaient candidement comment les choses pouvaient se passer et la terre tourner quand les femmes ne votaient pas encore en Suisse ?...

\* \* \*

En attendant ce temps idylliquement heureux, le Grand Conseil du canton de Genève a voté le testament, en session extraordinaire, le projet de loi qui lui avait été soumis, il y a près de deux ans, par M. G. Constantin, député catholique, et qui déclare les femmes électrices et éligibles aux Tribunaux de prud'hommes — mais seulement celles qui iront s'inscrire sur les registres électoraux. Une réforme que d'autres cantons connaissent déjà, et qui avait déjà été acceptée par notre Parlement, sans la moindre difficulté, en 1914, pour échouer ensuite en votation populaire. C'est le côté fâcheux de l'affaire, en effet, que cette réformette touche à la Constitution et nécessite par conséquent la ratification du peuple Souverain, donc la mise en branle d'une lourde machine, pour un résultat utile, certes, mais bien mince pour l'effort qu'il exige. Nous aurions de beaucoup préféré, pour notre compte, ce que M. Rosselet, député socialiste, n'a cessé de demander avec insistance, que l'on joignit cette question de prud'hommes au projet de loi de M. Albaret, sur le suffrage féminin intégral, et nous regrettons beaucoup que cette proposition ait été repoussée. La suite des événements, au courant desquels nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs, nous dira si cette tactique eût été meilleure.

E. GD.

\* \* \*

Aux Chambres fédérales, la dernière session a été d'une grande importance. Le 5 mars, en effet, juste deux ans après avoir entamé les débats sur ce sujet, le Conseil National a adopté le projet de Code pénal fédéral par 99 voix contre 5, le parti catholique s'étant abstenu. D'une façon générale, les dernières discussions sur cette grande œuvre législative ont été suivies avec peu d'intérêt, — le président ayant même un jour dû clore les débats, vu la participation insuffisante et l'indifférence des députés. Reprochera-t-on encore après cela aux femmes, qui n'ont pas de devoirs politiques, de montrer peu d'intérêt pour la chose publique ?...

Tandis que le projet de Code pénal était transmis au Conseil des Etats, la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants a fait sa première apparition devant le Conseil National. Malgré des manifestations de désappointement de la part de ceux qui auraient désiré le paiement de rentes plus élevées, ou l'introduction simultanée de l'assurance-invalidité, l'entrée en matière a été votée par toutes les voix, sauf celles des deux députés communistes. Les articles qui intéressent spécialement les femmes n'ont pas été encore abordés, mais le Conseil National espère terminer l'étude de cette loi pendant sa session de juin

A. L.

## Femmes électrices,

comment voteriez-vous dimanche ?

(Revision du régime de l'alcool).

Est-il besoin de poser la question ? Non, car nos futures électrices sentent toutes qu'il y va, dans cette votation, de l'avenir de notre race, de notre peuple, de notre démocratie, et

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 29 juin 1928.